



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE du GERS

DIRECTION DES LIBERTÉS  
PUBLIQUES ET DES  
COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau du droit de l'Environnement

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE  
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS  
SISE AU HOUGA**

**RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2009 À 9H30**

participaient à la réunion, présidée par M. Serge GONZALEZ, Secrétaire Général de la Préfecture:

M. Pierre GUICHANNÉ,	Maire du Houga,
M. Jean-Pierre ETTORI-DABAT,	Maire de Luppé-Violles,
M. Jean-Christophe VERGNES,	Directeur de Trigone,
M. Bernard MELLAC,	Ingénieur, Trigone,
M. Sébastien VRILLAUD,	Responsable QSE Trigone,
M. Roger COMBRES,	Président du SICTOM Ouest,
M. Dominique BAILET,	Association FNE Midi-Pyrénées,
M. Olivier ROSES,	Association FNE Midi Pyrénées,
Mme Régine CHAPEL,	Association Les Amis de la Terre,
Mme Catherine CAZALS,	Chef du bureau de l'Environnement, Conseil Général,
M. Régis ROBERT,	Inspecteur des Installations Classées, DREAL UT65/32,
M. Hervé ZURAW,	Chef du bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,
Secrétariat assuré par Mlle Isabelle SEMAT,	Bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,

M. le Secrétaire Général ouvre la séance en proposant d'examiner la gestion du site depuis la dernière CLIS.

M. le Maire de Luppé Violles indique que le site a généré des nuisances olfactives pendant une période.

M. VERGNES explique qu'un nouvel arrêté d'autorisation est intervenu en octobre 2007 nécessitant d'importants travaux sur le site, sources de nuisances olfactives. Les difficultés liées aux fortes intempéries et notamment à la tempête Klaus, ayant décalé ces travaux, avaient été évoquées lors de la CLIS du mois de février 2009. Ces intempéries ont également nécessité le traitement d'importantes quantités de lixiviats, en particulier pendant la période de chantier.

M. ROBERT remarque que l'exploitant a réalisé des travaux qu'il qualifie de lourds.

M. MELLAC décrit les rejets de l'installation. M. VERGNES précise que les travaux étaient importants mais les conditions de rejet ont néanmoins été respectées. Il indique qu'il est difficile pour l'exploitant de réaliser de travaux et tout en menant de façon simultanée l'exploitation de l'installation.

M. le Maire du Houga indique que le dispositif de traitement des lixiviats, durant les travaux, est très lourd.

M. ROSES interroge l'exploitant sur les eaux de ruissellement et leur suivi.

M. MELLAC explique qu'elles sont collectées par un réseau spécifique, stockées dans un bassin pluvial et analysées avant chaque rejet. Du fait des travaux et des déplacements de terre qu'ils ont occasionnés, l'eau avait une couleur marron non liée à une pollution.

L'exploitant retrace le fonctionnement du site. M. MELLAC retrace l'historique des quantités de déchets stockées dans l'installation depuis 2005. Il décrit l'organisation départementale des tonnages, les déchets étant répartis entre les trois installations de stockage de déchets ménagers du département.

L'exploitant détaille les travaux effectués sur le site:

- la reconstitution des barrières de sécurités actives et passives,
- la création d'un quai de déchargement aménagé de façon à ne pas fragiliser la géomembrane,
- la réhabilitation de l'ancienne zone d'exploitation.
- aménagement d'un bassin de collecte des lixiviats et d'un "accès pompier".

Ces travaux sont illustrés par la présentation, en séance, de photographies du site expliquées par M. MELLAC.

Le montant de l'ensemble des travaux réalisés sur ce site s'élève à 5,5 millions d'euros.

M. ROBERT indique que l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2007 octroyait à l'exploitant un an et demi pour la réalisation des travaux à compter de sa notification. Un délai complémentaire été accordé par arrêté complémentaire jusqu'au 31 juillet 2009. Une inspection a eu lieu le 1er septembre dernier. Il a été constaté que les travaux n'étaient pas totalement terminés.

M. VERGNES explique que la réhabilitation et la construction d'un nouveau casier ont conduit l'exploitant à déplacer l'ensemble des déchets afin de garantir l'étanchéité du site. Cela a retardé les travaux à cause des intempéries mais cela ne remet pas en cause le respect de l'arrêté préfectoral, le nouveau casier sera prêt à la fin de l'année, l'achèvement complet de la réhabilitation du site est prévue pour juin 2010.

M. ROBERT estime que les travaux ont bien avancé depuis l'inspection du site. Il demande néanmoins à l'exploitant de répondre au courrier de la DREAL.

M. VERGNES expose la problématique de la réduction des déchets et des activités menées par Trigone en la matière notamment au-travers de son plan de prévention des déchets.

M. COMBRES se dit déçu par la collecte sélective notamment en milieu rural.

M. le Maire de Luppé-Violles estime que les problèmes de tri ne proviennent pas forcément des populations locales mais surtout des gens de passage.

M. le Secrétaire Général préconise des campagnes de communication à destination des enfants, notamment en milieu périscolaire.

M. COMBRES indique que le SICTOM intervient déjà dans les écoles.

M. le Secrétaire Général remercie les membres de leur participation à la CLIS et propose de tenir la prochaine commission dans le courant du mois de juin 2010, sur site.

Fait à Auch, le 28 DEC 2009

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

  
Serge GONZALEZ